



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 16 Abstentions : 5</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 octobre 2019</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Mryvonne SALES à Alain PACE, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Manuel SOLSONA à Elisabeth DELEUIL.</p> <p>ABSENTS : Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES, Joëlle GARCIA.</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4635</p> <p>OBJET :</p> <p>Le Muretain Agglo Rapport CLECT du 11 juillet 2019</p>	<p>Suite aux transferts de compétences intervenus, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit transmettre aux communes membres un rapport sur l'évaluation des charges transférées dans un délai de 9 mois, selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.</p> <p>Afin que l'ensemble de ces transferts de compétences soit neutre sur le plan financier, le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, prévoit que les charges et les produits relatifs à chaque compétence soient évalués dans le cadre de la CLECT. La charge nette des transferts de compétences est ensuite déduite de l'attribution de compensation (AC).</p> <p>A ce titre la CLECT réunie le 11 juillet 2019 a produit un rapport soumis au vote des Communes membres. Rapport reçu en Mairie le 17 juillet 219.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve le rapport de la CLECT du 11 septembre 2019 • Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 18 OCT. 2019</p> <p>Affiché le : 21 OCT. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 17 octobre 2019</p> <p style="text-align: right;"> Le Maire, Alain PACE  </p>